

Droit de l'homme et pauvreté au Cameroun.

Par

Kouembeu Tagne Jean Jacques

Il ne se passe plus de semaine sans que soient évoquées au journal (radio ou télévisé) des manifestations de protestation et ce, principalement dans les pays du Sud : c'était le cas en février à Ouagadougou, à Dakar, à Douala et au début du mois d'avril au Caire. Tous ces mouvements ont pour dénominateurs communs la hausse des prix (carburant, produits de base : riz, savon, huile, blé, maïs, pain) qualifiée au nord de « *baisse du pouvoir d'achat* » et au Cameroun de « *quatre crises en une* »¹. Sa conséquence, c'est son impact sur les populations à faible revenu, particulièrement les pauvres² : abandon de l'école par les enfants ; chômage des jeunes; délinquance ; augmentation du banditisme ; violences et surtout la recrudescence des maladies et de la faim.

Ne pas avoir faim, n'est ce pas un droit humain ? Ne peut-on pas considérer le droit à l'alimentation comme « *un élément inextricable des libertés fondamentales qui incarnent les droits humains et constituent, dans leur ensemble, les conditions minimales nécessaires à la dignité humaine* »³? En l'absence de dignité humaine, peut-on parler de droit au développement ? Peut-on parler de droit au développement et spécifiquement des droits de l'homme dans des contextes de pauvreté⁴ ? Comment dans ces conditions, peut-on amener nos populations à s'approprier des droits civils et politiques ou des droits économiques, sociaux et culturels en vue d'un réel développement ?

Voilà des questions qui viennent à l'esprit à la lumière de ce qui se passe sur le continent et qui permettent quant au fond, à se demander si la sortie de cette situation commande que l'on se réfère toujours au modèle occidental. De ce point de vue, nous pouvons émettre quelques doutes, chaque peuple ayant sa spécificité culturelle. Dans le même temps, nous restons convaincus de ce que non seulement la pauvreté constitue en soi, sinon un frein au

¹ Jean Baptiste Sipa, « Pouvoir d'achat : quatre crises en une », *Le messager* du 16 mai 2008

² Ils représentent près de 80% de la population

³ The justice of Eating- The Stuggle For Food and Dignity in Recent Humanitarian Crises, repris par www.afrik.com/article13152.html.

⁴ La pauvreté est entendue au sens de

développement, du moins une violation des droits de l'Homme. Elle en est même inséparable (I). Elle est d'ailleurs à la fois « *la cause et la conséquence, voire le produit de ces violations* »(II). Quelques exemples illustreront nos propos, principalement ceux tirés de la situation ces dernières années au Cameroun qui nous permettront de proposer quelques pistes de solution (III).

I : La pauvreté est le produit des violations des droits de l'homme

Plusieurs éléments nous permettent de soutenir que la pauvreté est le produit des violations des droits de l'homme : généralement, ceux qui se voient refuser leur droit sont le plus souvent les pauvres (A), payant le prix de la corruption (C) et des détournements des deniers publics (B)

A- Ceux qui se voient refuser leurs droits – par exemple, les victimes de discrimination ou de persécution – sont le plus souvent pauvres.

Si nous ne prenons que l'exemple des populations pygmées au Cameroun, ou celle des jeunes ou des femmes, force est de constater que pour chacune de ces catégories, il leur est difficile d'entrer sur le marché du travail (1), que ces populations ne disposent que d'un accès limité, voire inexistant aux services et ressources les plus élémentaires (2) et qu'elles ont de la peine à jouir de leurs droits à l'éducation, à la santé ou à un logement décent tout simplement parce qu'elles n'en ont pas les moyens.

1- Il leur est difficile, sinon impossible, d'entrer sur le marché du travail

En effet, le marché du travail au Cameroun obéit à quelques spécificités quant à son fonctionnement (a) et quant à ses disparités (b). Illustrons nos propos en nous appuyant sur deux catégories de population : les jeunes diplômés et les femmes.

a- La spécificité du marché du travail camerounais quant à son fonctionnement

Au Cameroun, au moins deux motifs permettent de soutenir que le fonctionnement du marché du travail revêt une importance capitale. La place des revenus du travail dans les ménages et la difficulté pour les jeunes de s'insérer dans le monde de l'emploi.

Dans le premier cas, l'on peut relever la dépendance des familles au revenu du travail qui pourtant en constitue la source principale. Ce revenu au demeurant faible, « *se confine pour des millions de camerounais à un SMIG de 23000 FCFA depuis plus de 30 ans* »⁵. Et c'est avec ce revenu qu'il faut gérer l'inflation exponentielle des prix, tandis que l'érosion monétaire enlève toute valeur à son revenu qui baisse continuellement. C'est dire qu'en l'absence d'un travail fut-il précaire, la famille sombre dans la totale misère.

Dans le second cas, il est difficile voire très compliqué pour les jeunes diplômés d'accéder à un travail digne, voire de qualité, au moins répondant aux qualifications qu'ils ont reçues si ce n'est à l'université, du moins dans des écoles et centres de formation. Ainsi, sont-ils obligés, à leur sortie d'école, de se rabattre au marché à la sauvette (pour ceux qui parviennent à réunir un peu de fonds). Voilà des talents détruits, des génies brisés, des ambitions brisées ou des étouffées ou des vies brisées à cause de la pauvreté. Parfois ces jeunes viennent à rêver d'être de grands bandits, parce que « c'était la voie la plus honorable à leurs yeux »⁶

La raison est simple : dans le secteur public, la réussite à un concours administratif relève d'un exploit parce que le nombre de places est limité comparativement au nombre de diplômés, et quand l'étape de l'écrit est franchie, beaucoup se voient recalés aux oraux au bénéfice des fils des membres du séraïl (ministres, gouverneurs, généraux...). Pis encore, ce secteur ne représente au demeurant que 4,9% d'emploi⁷. Dans le secteur privé (4,7%), le recrutement dépend généralement des rapports familiaux ou amicaux avec l'employeur qui filtre les recrutements. Aussi, la forte pression fiscale n'encourage pas l'embauche. Dans ces conditions, ces jeunes diplômés ne peuvent se rabattre que sur des travaux précaires qui se présentent à eux (travaux champêtres ; vente à la sauvette ; travaux d'aide maçon ; de commerciaux temporaires ; de vendeurs de ticket de loterie ou de gardiens de nuits et les plus chanceux, payés à la commission de vendeurs de tickets du Pari Mutuel Urbain (PMU) ou de

⁵ Jean Baptiste SIPA, « Pouvoir d'achat : quatre crises en une », *Le messager* du 16 mai 2008

⁶ Guy Parfait SONGUE, « j'ai vu la pauvreté détruire », <http://nordcameroun.canalblog.com/archives/2006/01/27/1278241.html>

⁷ www.statistics-cameroun.org/pdf/EESI.pdf

vendeurs ambulants de produits médicaux.) et qui ne sont pas rentables, puisque la productivité est faible et surtout concentrée dans le secteur informel. Ce secteur informel avec 90,4% des actifs occupés dont 55,2% dans le secteur agricole, fournit aux jeunes le plus d'insertion économique. Aussi, 69,3% des travailleurs sont en situation de sous emploi et touchent moins de 23000 FCFA par mois pour 40 heures de travail par semaine. Les femmes en activité sont à 78,2% dans cette situation contre 60,7% d'hommes d'après les statistiques du Cameroun tandis que le sous emploi global affecte 75,8% d'actifs. Résultat, le mécanisme de prévoyance sociale leur est étranger au même titre que les programmes sociaux publics (défaut d'immatriculation à la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale). A cette spécificité du fonctionnement de ce marché du travail au Cameroun, s'ajoute ses disparités.

b- La spécificité du marché du travail camerounais quant à ses disparités

Le cas des femmes est significatif de ce qui se vit au Cameroun. Ainsi par exemple, les femmes sont moins nombreuses que les hommes à exercer des fonctions lucratives. Comme le révèle les statistiques du ministère de la promotion de la femme et de la famille⁸, au bout des doigts, compte t-on des femmes ministres (6 sur 65, soit 9,6%), députés (20 sur 180, soit 11%), maires (10 sur 327) ou directrices de grandes sociétés. Ce qui entrave leur pleine participation à la vie politique et publique et ce faisant, limite leur accès à la prise des décisions. Aussi, l'accès au crédit des femmes est quasi impossible. Même si l'on peut noter une légère évolution dans le secteur privé, elles sont pour la plupart concentrées dans le secteur informel ou dans des travaux précaires (cueillette et tri de café destinés à l'exportation ; cueillette de coton ou de cacao ; nettoyage de bananes destinés à l'exportation ; culture champêtre ; petits commerces...) Pour celles qui ont la chance de trouver un emploi dans le secteur privé, il ya de fortes chances qu'elles n'aient pas le même traitement salarial que leur collègue homme. Pourtant, leur apport est sans précédent pour le ménage en raison de leur contribution directe à l'alimentation, à l'éducation et à la santé des enfants.

⁸ <http://cameroonlink.net>

2- Ils ne disposent que d'un accès limité, voire inexistant aux services et ressources les plus élémentaires.

Dans son préambule, la constitution camerounaise dans ses points 18 et 22 indique respectivement que : « *L'Etat assure à l'enfant le droit à l'instruction. L'enseignement primaire est obligatoire. L'organisation et le contrôle de l'enseignement à tous les degrés sont les devoirs impérieux de l'Etat.* » « *Tout homme a le droit et le devoir de travailler.* ». Il s'agit là d'une traduction des droits économiques et sociaux.

Mais dans les faits, le pays est devenu aujourd'hui une société profondément inégalitaire. Le « *trickle down* » ou ce que les keynésiens appellent « *le mécanisme de distribution des jeux de la croissance* » ne fonctionne pas, l'accès de la ressource par une partie majoritaire de la population étant presque nul. C'est ce qu'ont décidé de porter à l'attention du gouvernement camerounais, les pygmées et Bororos qualifiés de peuples indigènes et tribaux (PIT), sous l'encadrement du Bureau International du Travail lors d'un séminaire tenu du 10 au 20 mars dernier à Ebolowa. Ils y ont fait état de leur ignorance par le Dsrp⁹ et ont par exemple indiqué : l'éloignement des centres de santé des communautés ; l'accès très difficile aux soins de santé et aux médicaments ; l'éloignement des établissements scolaires ; le non respect de droits coutumiers et fonciers non reconnus. Ils ajoutent d'ailleurs : « *toutes les terres appartiennent aux bantous ou à l'Etat, et nous sommes toujours considérés comme des étrangers sans erre partout où nous vivons même si y habitions depuis* ». A titre d'exemple, l'effet de la mise en œuvre depuis l'année 2005 du Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté dont a bénéficié le Cameroun à la faveur de l'initiative PPTE¹⁰ reste difficile à démontrer sur les pauvres qui représentent pourtant près de 80% de la population. « *Il en va de même pour les peuples indigènes et tribaux (PIT) qui sont maintenus en marge de la lutte contre la pauvreté* »¹¹. En outre, les plans de développement élaborés en faveur des populations « *pygmées dans les cadres du Pndp et du Psqc sont mis en œuvre de façon insatisfaisante et l'implication des bénéficiaires y est très limitée. Enfin, des projets identifiés par certains ministères et susceptibles de profiter directement aux PIT ne bénéficient pas d'allocation budgétaire, rendant aussi impossible leur mise en œuvre.* »

⁹ Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté

¹⁰ Pays pauvre très endetté

¹¹ Francky Bertrand Bené, Mutations du 14/508

3- Ils ne peuvent jouir de leurs droits à l'éducation, à la santé ou à un logement décent tout simplement parce qu'ils n'en ont pas les moyens.

Ils ne peuvent pas jouir du droit à la santé, à l'éducation ou au logement parce qu'ils n'en ont pas les moyens.

- a- **Quant à la santé** : le premier obstacle relevé est celui de la distance. Ainsi, faut-il parcourir entre quatre et sept kilomètres suivant les régions pour avoir accès à un centre de santé, soit au bas mot une à deux heures de route (quand celle-ci existe ou est bonne). Quand cet obstacle est franchi, il faut lever le second, celui du coût des soins. Comment sauraient-ils, avec moins de 23000 FCFA, solliciter les services d'un médecin dont les frais de consultation s'élèvent à F.CFA 10000 ? Dans ces conditions, ils se rabattent aux consultations opérées dans le secteur informel estimé par le service statistique à 64%.
- b- **Quant à l'éducation** : D'après une enquête menée par les statistiques du Cameroun, à peine un enfant de 6-14 ans sur deux était inscrit dans un établissement scolaire en 2000/2001. D'après cette enquête, « *l'écart homme-femme en matière de scolarisation est beaucoup plus marqué... dans le grand nord du pays, région la plus touchée par la pauvreté monétaire* »¹². Pourtant, le poids de l'éducation représente 1,1% des dépenses du ménage dans cette région, puisqu'il faut payer les frais de scolarité, les matériels de fournitures scolaires et les autres dépenses d'éducation. Et pour un salaire de moins de 23000 FCFA, ce n'est pas possible. Par ailleurs, non content de cette situation, l'enfant est tenu de parcourir en milieu rural environ un à trois kilomètres pour se retrouver à son école, après avoir essuyé une heure environ de marche. Dans ces conditions, que comprendra t-il ?
- c- **Quant au logement** : Il est de notoriété publique qu'un ménage ne peut satisfaire à ses besoins de base que s'il a des ressources financières disponibles. Or avec un salaire inférieur au SMIG, il paraît difficile de supporter les charges locatives qui s'élèvent généralement à FCFA 10000 (pour un studio) alors qu'il existe d'autres postes de dépenses auxquels le chef de famille est appelé à faire face. Dans ces conditions, les habitants préfèrent la promiscuité d'un réduit, moins chère. Ce peut être dans des

¹² Pauvreté et éducation au Cameroun, <http://www.statistics-cameroun.org/pdf/Ecam%20II/ECAM%20II-%20Pauvreté%20et%20éducation%20au%20Cameroun%20en%202001.pdf>

zones marécageuses, pleines de moustiques. Résultat : insalubrité ; insécurité ; délinquance ; prostitution ; maladies... En tout cas, révèle les statistiques, 69% vivent dans de mauvaises conditions (P5)

A côté de cette première difficulté relevée, s'ajoute celle des distractions des deniers publics qui ne vient pas concourir à l'amélioration du bien être des populations.

B- Les détournements de deniers publics ne concourent qu'à l'appauvrissement des populations (ex : liste des détourneurs de fonds publics destinés à l'aménagement des voieries ou au désenclavement des villages au Cameroun : affaire Feicom et Sic)

Il faut se reporter à l'actualité judiciaire ces dernières années pour comprendre l'ampleur du désastre.

D'après un rapport de Mai 2007 du Contrôle Supérieur de l'Etat, il est estimé à plus de « *1845 milliards de FCFA le montant des distractions des deniers publics opérés entre 1998 et 2004, soit 300 milliards par an* »¹³. Pour l'essentiel, ce rapport résume ainsi ces détournements : « *distraction des fonds ; livraison partielle ou fictive ; surfacturation ; recrutement irrégulier du personnel...* » Le constat qui est fait, c'est que cette somme représente à elle seule le budget du Cameroun pour l'année 2006 qui était de 1861 milliards de FCFA. Or, le budget d'un pays sert entre autre à améliorer les conditions de vie des populations comme l'aménagement de la voirie, le désenclavement des villages, les projets d'électrification ou d'adduction d'eau, bref, à l'amélioration du cadre de vie des populations. Malheureusement, le constat qui a été fait, c'est que les pontes du régime se mettaient plein les poches. Cela a été avéré dans l'affaire opposant l'Etat du Cameroun et le Fonds d'Equipement Intercommunal (FEICOM) contre Ondo NDONG, dans l'affaire Etat du Cameroun et Caisse Nationale de Prévoyance Sociale du Cameroun (CNPS) contre Désiré ENGO, ou dans l'affaire Etat du Cameroun et Société Immobilière du Cameroun (SIC) contre Roger Belinga. La particularité de toutes ces affaires, c'est qu'il s'agissait de directeurs généraux qui avaient en charge la gestion des domaines sensibles sensés relever le niveau de vie des citoyens : le FEICOM pour l'attribution des fonds aux communes ; la SIC pour les logements sociaux ; la CNPS pour le paiement des allocations. Or il n'était pas impossible de voir les gens décédés sans jamais

¹³ Rapport de Mai 2007 du Contrôle Supérieur de l'Etat publié par le quotidien La Nouvelle Expression du lundi 17 septembre 2007

avoir touché quelque centime que ce soit de ses cotisations. Il en était de même du cas des communes qui ne se voyaient pas alloué les fonds qui leurs étaient dus, causant ainsi de réels préjudices aux populations, la commune étant privée des moyens pour investir. A ce fléau, vient s'ajouter celui de la corruption.

C- La corruption a des conséquences dramatiques sur les droits de l'homme

Que l'on le veuille ou non, la corruption entraîne des violations des droits civils et politiques et celle des droits économiques et socioculturels.

Quant au premier point, elle crée un rapport de domination conduisant jusqu'à l'achat des votes. Les élections législatives de l'année dernière n'ont pas échappé à cette règle, puisque dans l'arrondissement de Douala 5^{ème} il a été procédé à son annulation pour cause de fraude massive.

En outre, la corruption peut même « *pervertir l'exercice d'une justice qui ne sanctionnera que les faibles* ». Et le rapport de Transparency International ne dément pas cette allégation. Il a d'ailleurs été avancé que dans les villes de Douala et Yaoundé au Cameroun, les magistrats sont classés parmi les plus corrompus et les plus nantis.

Quant au second point, la corruption provoque certainement des inégalités et prive la majorité des citoyens de ressources publiques « *qui auraient dû être employées à la production de biens de services essentiels* ». Par exemple, l'état de délabrement des services de santé et d'éducation trouve leur source dans la corruption et les détournements.

D- Le discours politique manque de vision et est rarement suivi d'effet

Alors que le président de la République avait longtemps promis de sévir en cas de détournement, il s'était toujours accroché à son fameux « où sont les preuves », laissant s'installer l'impunité. En plus, il faut attendre les périodes de campagne électorale pour venir discourir et faire des promesses aux populations, comme celles du désenclavement d'une zone, de la construction des écoles ou des projets d'adduction d'eau. C'est qu'à la vérité, les discours politiques et les hommes politiques au Cameroun souffrent d'un déficit de vision,

« parce qu'ils sont fascinés par leur nombril »¹⁴. Reprenons à notre compte, la réponse que donne le Pr Pius OTTOU répondant à la question de Samson OLEME au quotidien “La Nouvelle Expression” : « *Et comment sommes nous passés de l'autosuffisance alimentaire à la dépendance alimentaire de l'heure ?* » “ ... La raison est simple. Nous avions l'autosuffisance alimentaire à un moment où, fort d'une politique qu'avait engagée le président Ahidjo, politique dite “ révolution verte ”, nous avions mis les paysans camerounais au travail. Il y avait à cette époque 7.000.000 d'habitants. Cette politique a fait son effet. Aujourd'hui, le Cameroun est caractérisé par un taux de progression de la population de 2,9% par année, un taux d'urbanisation passé de 5% à 9% en moins de 10 ans. Cette population est d'environ 20.000.000 aujourd'hui, mais nous avons toujours la même politique agricole d'il y a près de 40 ans où nous étions 7.000.000. C'est-à-dire, la petite agriculture de subsistance. Or, cette politique a explosée du fait du taux de démographie qui a galopé et surtout le fait qu'il n'y a pas une véritable politique agricole dynamique qui aille vers le modernisme (...)”¹⁵

II : La pauvreté est la cause des violations des droits de l'homme

Ce que nous mettons en cause au Cameroun présentement, c'est « *l'accès aux droits, le droit aux droits, sans discrimination d'aucune sorte.* » Pourquoi ?

A- Parce que la pauvreté affecte au Cameroun, tous les droits de l'homme.

Au Cameroun, la pauvreté affecte tous les droits de l'homme en ce sens que le faible revenu de cette population entraîne des conséquences telles leur difficulté d'accès au droit économique et social (1), au droit civil et politique (2), voire leur incapacité à peser sur la politique les concernant (3)

1- Si les pauvres ont des revenus faibles, cela leur barre l'accès l'éducation qui est un droit « économique et social »

¹⁴ Jean Baptiste Sipa, « Pouvoir d'achat : quatre crises en une » *Le messager* du 16 mai 2008

¹⁵ Jean Baptiste Sipa op cit.

“Un enfant qui ne va pas à l'école, c'est tout un peuple qui ne grandit pas” écrivait Cheik Anta Diop. Celui-ci avait déjà compris l'importance de l'éducation comme levier primordial de la lutte contre la pauvreté et des inégalités. Dans la pratique de la partie septentrionale du Cameroun, il n'est pas rare d'observer que face à la difficulté de supporter les charges scolaires, les parents n'hésitent pas à demander aux enfants d'aller faire paître le troupeau. Ce phénomène est récurrent à Mokolo, dans l'extrême nord du Cameroun. Parfois même en cas de choix par les parents de celui qui doit bénéficier de la scolarité entre garçon et fille (toujours dans ces moments de tension de trésorerie), ils n'hésitent pas à choisir le garçon, généralement l'aîné qui doit prendre la relève du père à un moment donné (succession), au détriment de la fille, au motif que celle-ci est appelée à se marier, donc à appartenir à une autre famille. Ceci est vrai dans les villages de l'Ouest et du nord ouest du Cameroun.

Cette explication traduit à suffisance la difficulté pour les populations d'avoir accès au droit à l'éducation de base pourtant inscrite dans la constitution camerounaise comme un droit fondamental. Nous pensons pourtant que cette éducation de base représente un des éléments constitutifs de croissance et de développement pour le Cameroun.

2- Ce frein économique limite leur participation à la vie publique qui est « un droit civil et politique »

Restons dans le domaine de l'éducation pour illustrer nos propos. Comment peut-on imaginer qu'un enfant de milieu défavorisé connaisse un bon succès scolaire alors que c'est cette école qui devrait constituer pour lui le point de passage à la participation de la vie publique ? Par exemple, il a de la peine à manger ; il doit aider ses parents aux travaux domestiques et champêtres ; il doit faire le petit commerce pour s'acheter un stylo, voire contribuer aux charges de la famille ; il doit aller lire en soirée au carrefour sous l'éclairage public faute de lampe électrique à la maison. Dans ces conditions (même si quelques uns s'en sortent), on ne peut que constater :

- Une situation d'échec scolaire sans précédent comme à Ekondo Titi au Sud Ouest du Cameroun
- Un arrêt brusque de l'école sans qualification, situation récurrente à l'Est du Cameroun
- L'illettrisme constaté pas seulement chez les populations pygmées de l'Est et du Sud du pays

Ces situations provoquent dans l'esprit de ces personnes des blocages et ils ne voient aucun intérêt ou ne comprennent pas l'importance de participer à quelque vie associative ou à quelque mouvement syndical ou politique que ce soit. Ont-ils les moyens ? Ont-ils les ressources intellectuelles suffisantes ? Peuvent-ils faire autrement ?

Il ya lieu d'en douter, puisque la barrière de l'absence d'éducation ou de l'illettrisme les place dans une posture d'infériorité et d'incapacité de dialoguer avec l'administration. Dans ces conditions, la participation à la vie civile et politique devient pour ces gens pratiquement nulle, d'où l'impossibilité de faire valoir leurs droits économiques et sociaux voire l'incapacité à peser sur les politiques qui les concernent.

3- D'où leur incapacité à peser sur les politiques qui les concernent.

B- Parce qu'elle constitue une source de disqualification

Ce qui caractérise les populations « *pauvres* » ou défavorisées au Cameroun est la fragilité psychologique provoquée par une dégradation morale forte. Sur le plan social par exemple, elles se disqualifient elles mêmes dans la mesure où elles ont conscience de l'infériorité de leur statut. Les pygmées n'affirmaient-ils pas par exemple pas que « *nous sommes toujours considérés comme des étrangers partout où nous vivons, même si nous y habitions depuis* »¹⁶ ? Elles doivent par exemple toujours recourir à un secours pour espérer subvenir au moindre besoin. Ce peut être la sollicitation des parents, des amis, des oncles... Elles sont aussi disqualifiés par les autres, les nantis qui les cataloguent de « *pauvres* », c'est-à-dire de gens n'ayant droit à rien. Sinon comment peut-on expliquer que l'argent destiné aux travaux d'aménagement d'une route soit détournée par une seule personne sans sanction ? Que l'argent destiné à l'électrification villageoise soit détournée sans aucune observation ? Il n'y a qu'à se référer aux récentes déclarations du ministre camerounais de l'eau et de l'énergie : "d'après le rapport d'exécution du programme Ppte 2006 d'électrification rurale qui [lui] est parvenu ce jour [28 mars 2008, ndlr], il ressort que bon nombre d'entreprises n'en sont qu'au niveau du piquetage pour un taux d'exécution estimé à 30%, contre un délai

¹⁶ Document stratégique op.cit

*contractuel de trois (3) mois*¹⁷. Il s'agit de travaux d'électrification supposés livrés depuis trois ans. Et les exemples sont nombreux. Voir tableau ci-contre tiré de la même source.

N°	Entreprises	Province	Nombre total de projets	Nombres de projets à travaux achevés	Nombre de projets à travaux en cours	Taux pondéré d'exécution
1	Ets Motaicam	Adamawa	4	0	4	30%
2	Ets Demir					
3	Seralec	Centre	17	5	12	60%
4	Ets Demir					
5	Les Petits Chaperons					
6	Société des Ets Ndongo Essomba					
7	Ngafor Che Paul					
8	Kanza Sarl					
9	Ims General Electric					
10	Weych	Est	7	1	6	40%
11	Ara	Extrême-Nord	9	0	9	30%
12	Sotecocam					
13	Tei					
14	Aeqil	Littoral	6	4	2	80%
15	Calico					
16	Camitex International	Nord	4	2	2	70%
17	Sogecam	Nord-Ouest	6	3	3	80%

Le Ministre de l'Energie et de l'Eau

01-15108

SINDEU Jean Bernard

C- Parce qu'elle constitue une source de privation des droits

Combien sont-ils au Cameroun qui peuvent dire de façon satisfaisante qu'elles jouissent pleinement du droit à l'éducation, au travail ou au logement ? D'après les statistiques nationales, très peu puisque 80% sont pauvres. Dès lors, ils sont plus animés aux questions de survies qu'à des préoccupations de jouissance effective de l'ensemble de leurs droits civils et politiques, ce qui les coupe de la vie publique.

D- Parce qu'elle est une source de privation des libertés :

Les personnes les plus défavorisées et pauvres sont au Cameroun, celles qui font l'objet des violations les plus flagrantes des libertés (justice pénale plus sévère et discriminations multiples,...).

E- Parce qu'elle est une source de privation de la dignité

Ne pas avoir un logement décent, ne pas se nourrir, ne pas s'éclairer ou ne pas aller à l'école sont des signes de pauvreté qui ne trompent pas et qui traduisent les difficultés des gens

¹⁷ Déclarations du ministre camerounais de l'eau et de l'énergie dans le quotidien national Cameroon tribune du 28 mars 2008, page 24

pauvres. Mais, le plus dur pour ces gens là est d'affronter le regard des autres, de lire combien les autres sont indifférents. A ce titre, Joseph Wresinski, fondateur d'ATD quart Monde écrit : « *les pauvres nous le disent souvent : (...) le pire est le mépris de nos concitoyens (...) le plus grand malheur dans la pauvreté extrême est d'être comme un mort vivant tout au long de son existence.* »¹⁸ Au Cameroun, écrit Guy Parfait Songé, « *j'ai vu des personnes perdre leur dignité parce qu'ils ne supportaient plus de ne pas avoir et de ne pas pouvoir. J'ai vu des femmes se prostituer car c'était le seul moyen pour elles de trouver le minimum, pour paraître socialement normales.* »¹⁹

III- Quelles ébauches de solutions ?

Nous devons arriver à rendre à la fois effectif et indivisible nos droits. Autrement dit, il s'agit de les rendre réalisables, concrets, inscrits dans le quotidien.

L'effectivité doit se traduire par son caractère concret, inscrit dans le quotidien des citoyens. C'est de rendre par exemple à l'école primaire sa gratuité, c'est de permettre aux citoyens l'accès à l'eau potable, à la nourriture ; à l'électricité et aux routes car ce qui est en cause, c'est « *l'accès aux droits, le droit aux droits, sans discrimination d'aucune sorte.* »²⁰

L'indivisibilité se décline en une approche globale qui ne se limite pas à ce qu'Emmanuel Decaux qualifie de « *sous droits* », nés de la satisfaction de « *droits de base* » comme la satisfaction de besoins immédiats. Il s'agit à notre sens, de faire bénéficier aux populations, les droits fondamentaux. Et c'est à partir de ce moment que le droit au développement trouve toute son importance, avec sa dimension collective, mais aussi « *la dimension individuelle des droits de l'homme, à l'échelle humaine* » (Emma Decaux op.cit) « *un développement intégral au service de l'homme qui passe par « la reconnaissance de la personne comme sujet de droit.* »

¹⁸ <http://secours-pop.over-blog.com/article-1800026.html>

¹⁹ Guy Parfait SONGUE, « *J'ai vu la pauvreté détruire* », <http://nordcameroun.canalblog.com/archives/2006/01/27/1278241.html>

²⁰ Emmanuel Decaux

Toute démagogie mise à part, il paraît impératif d'écouter les cris des populations et de répondre à leur attente. Il s'agit de restituer à ces populations leur dignité bafouée, car nous restons convaincus que cette revendication de la dignité semble s'inscrire comme le premier levier pour surmonter l'indifférence. « *Parler en termes de droits, ce n'est pas de l'utopie, c'est reconnaître l'égale dignité de tous les êtres humains* » au sens d'Emmanuel Decaux. C'est aussi permettre à ces populations le droit de ne plus être relégué au banc de touche au Cameroun, de voir reconnaître leur « *personnalité juridique en tous lieux* », comme le dit la Déclaration universelle, et certainement le droit de participer pleinement à la vie de la communauté. Il s'agit aussi de leur permettre de s'approprier les droits de l'homme, qu'il s'agisse des droits civils et politiques ou des droits économiques, sociaux et culturels. Pour cela, il faut promouvoir de façon pérenne la croissance économique. Autrement dit, faire reposer la croissance sur des fondements domestiques durables tels le soutien et le développement des entreprises ; la mise à disposition des mécanismes nécessaires comme l'environnement juridique favorable à la création des entreprises, l'accroissement de la formation dans le secteur technique et technologique, la réduction des droits de douane pour les produits de base comme l'a fait la présidente du Liberia en défiscalisant tous les produits importés et en interdisant provisoirement toute exportation de vivres produits dans le pays.

Somme toute, au Cameroun, la pauvreté n'est pas seulement économique et se traduit aussi par l'exclusion des populations aux différents modes d'accès aux ressources génératrices de revenus et des liens sociaux. Par exemple, l'admission à un concours administratif est filtré et l'on ne réussit habituellement que si l'on appartient au cercle, au réseau. Le problème est sérieux ces questions doivent aussi sérieusement être traitées. Et pour qu'elles soient sérieusement traitées, le Cameroun a aujourd'hui besoin d'une gouvernance adéquate, i.e « *des politiques, des institutions, des cadres politiques permettant l'exercice de la démocratie et du jeu politique, des infrastructures sociales, physiques et financières.* »²¹

²¹ <http://www.hcci.gouv.fr/lecture/analyse/an011.html>